



**DELEGATIONS CONSENTIES
AU MAIRE : COMPTE-RENDU
AU CONSEIL MUNICIPAL**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2016/10

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 mars 2016

PRESENTS : MICHEL Gilbert, BEAÛME Hugues, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS : GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), GONON Florence, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 25 janvier 2016 : acceptation du contrat de coréalisation et du contrat technique pour la représentation « concert par les Musiciens du Louvre Grenoble » à l'église de MIZOËN le 7 avril 2016.

Décision du 4 mars 2016 : acceptation du devis de l'EURL Daniel BARTHELEMY, 38220 VIZILLE, concernant la confection d'une « bête à corne » pour le véhicule Toyota. Montant du devis : 630,00 € TTC.

Décision du 10 mars 2016 : acceptation du devis de la société « Lyonnaise des eaux », 63000 CLERMONT FERRAND, concernant la recherche de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable. Montant du devis : 1 377,91 € TTC.

Décision du 14 mars 2016 : acceptation du devis de la société « DEKRA », 38130 ECHIROLLES, concernant les vérifications périodiques des engins communaux. Montant du devis : 252,00 € TTC.

Décision du 14 mars 2016 : acceptation de la proposition d'ERDF, 38040 GRENOBLE, concernant le raccordement électrique du local 100 m² à La Combe. Montant du devis : 283,68 € TTC.

Décision du 21 mars 2016 : acceptation du devis de l'EURL Daniel BARTHELEMY, 38220 VIZILLE, concernant la mise aux normes de la rampe d'accès à la bibliothèque municipale. Montant du devis : 4 614,00 € TTC.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

